

Sûreté - malveillance dans les PME-PMI

Cette fiche vous est proposée par la Direction de la Prévention des Risques.



Éditorial

Nos clients PME-PMI sont de plus en plus préoccupés par les risques de l'insécurité informatique. D'un côté ils savent qu'ils ont beaucoup à perdre mais de l'autre ils doivent maîtriser leurs ressources financières et humaines.

La plupart des entreprises sont aujourd'hui confrontées à une multitude de menaces de sécurité telle que les virus informatiques, les virus et d'autres formes d'agressions. Dans ce contexte les entreprises de moyennes dimensions nécessitent une solution de sécurité offrant une grande simplicité de déploiement et d'administration.

Malgré les produits d'assurance qui existent en la matière, les PME-PMI restent maîtres de leur destin.

Yves Trescarte
Directeur Prévention

L'attention du grand public est souvent attirée sur les fraudes ou autres actes de malveillance commis dans les grands groupes industriels ou financiers.

Sans pour autant minimiser les risques dans les grandes entreprises, il est nécessaire de faire un focus sur les menaces qui pèsent sur les PME-PMI qui rappelons le, représentent plus de 95 % du nombre d'entreprises en France. Dans leur majorité les PME-PMI ont amélioré sensiblement au cours des dernières années la sécurisation des risques en mettant en place notamment des mesures de prévention/protection pour les biens. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont très vulnérables face aux risques tels que la malveillance, la fraude et qu'elles ne sont pas forcément organisées pour lutter efficacement contre de tels méfaits.

Les conséquences prévisibles sont d'abord économiques : perte de clientèle... mais aussi une atteinte à l'image de l'entreprise parfois irréversible avec là encore des effets négatifs sur les activités.

Les PME-PMI de par leur structure financière et organisationnelle sont beaucoup plus vulnérables que les grands groupes. A l'instar du risque client, une maîtrise imparfaite des risques de malveillance/fraude peut conduire à la disparition de l'entreprise.



Quelles sont les principales menaces pour les PME-PMI ?

Sans vouloir être exhaustif, on peut citer :

- **la fraude économique** : comptabilité falsifiée, détournement d'actifs, listes de clients ou des prix vendus à des tiers, fournisseurs fictifs, détournement de marchandises, vols de brevets, abus de biens social, usage de faux, blanchiment d'argent...
- **la malveillance** (incendie par un salarié mécontent, sabotage de matériels...).

Une menace grandissante : les atteintes aux systèmes informatiques

Les entreprises, quelles que soient leurs activités, sont très dépendantes des systèmes d'informations, notamment du fait d'une utilisation d'Internet qui peut constituer un risque majeur si l'utilisation et la sécurité ne sont pas totalement maîtrisées. Le risque informatique est plus pernicieux car il est plus difficile à détecter, et il est insidieux car sa découverte est souvent tardive et les effets peuvent être durables. Ces actes pouvant être commis par des salariés, des tiers voire par des dirigeants de l'entreprise.

Peu de statistiques

Chacun s'accorde à dire que les risques sont réels et nombreux mais on constate que souvent par pudeur, les chefs d'entreprise français communiquent peu sur ce sujet. Quelques chiffres : une entreprise française sur 2 a subi un acte de criminalité économique (source : étude PricewaterhouseCoopers 2005).

Aux Etats-Unis où des données chiffrées sont disponibles, 30 % de faillites de PME seraient dus à la fraude économique.

Bien entendu des situations contrastées existent, des secteurs délicats tels que le high tech seront plus sensibles que d'autres, toutefois toute entreprise est concernée quels que soit son secteur d'activité ou bien sa taille.



Quelques indicateurs de risques potentiels

- Pas ou peu de procédure de contrôle interne : la tentation est plus grande de commettre un acte frauduleux car il y aura peu de chance qu'il soit découvert à court terme.
- Salaires fortement corrélés avec le résultat de l'entreprise : le salarié en améliorant fictivement ses résultats verrait son revenu augmenter.
- Factures manifestement exagérées : collusion possible d'un salarié avec un fournisseur.
- Difficile négociation d'un licenciement : le collaborateur, par vengeance, peut être tenté de saboter un outil de travail voire de mettre le feu à l'entreprise.
- Marché très concurrentiel.

Solutions envisageables

Quelques pistes de réflexion

Tout d'abord une mobilisation générale de l'ensemble de l'entreprise est nécessaire. Cela passe tout d'abord par une volonté affirmée du chef d'entreprise de lutter efficacement contre les menaces. Le chef d'entreprise doit organiser, convaincre et contrôler. C'est sans doute ce dernier levier qui sera le plus efficace.

Une politique interne axée sur la prévention : information et formation non seulement des salariés mais aussi des intérimaires sur les conséquences financières sociales ou juridiques d'actes illicites. Depuis quelques années, certaines entreprises ont mis à la disposition des collaborateurs un numéro de téléphone anonyme permettant de signaler des actes délictueux.

Une implication forte, bien sûr, de la DRH qui doit être particulièrement attentive aux recrutements des collaborateurs.

Etablir une cartographie des risques et avoir une approche pragmatique et classique de la gestion des risques. S'appuyer sur les retours d'expérience, établir des comparaisons avec les entreprises du même secteur d'activités, analyser et évaluer les vulnérabilités et apporter la solution qui convient à la situation.

Quelques exemples :

- comme ce qui se pratique dans les établissements bancaires : remplacer régulièrement les salariés aux postes à risques,
- éviter les cumuls des fonctions opérationnelles et contrôles.

Toutefois, compte tenu de leur structure, les PME-PMI n'ont pas toujours à disposition des collaborateurs susceptibles de répondre efficacement à la problématique.

Alors, les entreprises peuvent faire appel à des consultants extérieurs spécialisés qui les aideront à prendre les décisions en regard des risques encourus.

Documentation

Le CNISF (Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France) a édité une brochure consultable à l'adresse suivante : http://www.cnisf.org/biblioth_cnisf/etudes/SecIndusPMEPMI.pdf

Jean-Marc Chevalier



Allianz I.A.R.D.

Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 938 787 416 euros. 542 110 291 R.C.S. Paris
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. www.allianz.fr